

**DÉCISION DU MAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024**

**OBJET : MARCHÉ D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS – RESPONSABILITE CIVILE – FLOTTE AUTOMOBILE – CYBER RISQUES POUR LA COMMUNE DU BREUIL**

Considérant la volonté municipale de renouveler ses contrats d'assurances Dommages Aux Biens, Responsabilité Civile, et Flotte Automobile et de souscrire à un contrat d'assurances cyber risques,

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence du 9 août 2024, publié sur la plateforme de dématérialisation des appels d'offres Klekoon,

Vu le rapport d'analyses des offres,

**D É C I D E**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché cité en objet aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Dommages Aux Biens

A l'entreprise GROUPAMA RHONE-ALPES-AUVERGNE (50 rue de St Cyr 69251 LYON) pour un montant annuel de 12 087.40 € TTC.

Lot 2 : Responsabilité Civile

A l'entreprise SMACL (141 Av Salvador Allende 79031 NIORT) pour un montant annuel de 4 288.18 € TTC.

Lot 3 : Flotte automobile

A l'entreprise SMACL (141 Av Salvador Allende 79031 NIORT) pour un montant annuel de 7 020.11 € TTC.

Lot 4 : Cyber risques

A l'entreprise SARRE ET MOSELLE (17 Av Poincare 57400 SARREBOURG) pour un montant annuel de 1 656.44 € TTC.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

**29 NOV. 2024**

Pour **LE MAIRE**, par délégation,  
Renaud VIBERT, DGS



LE BREUIL, le 26 novembre 2024

Chantal CORDELIER  
Maire

